

États financiers du

**CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION
ABITIBIWINNI**

31 mars 2017



CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI

Table des matières

	<u>PAGE</u>
RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	1
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	2,3
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	
État consolidé des résultats	4,5
État consolidé du déficit cumulé	6
État consolidé de la situation financière	7
État consolidé de l'investissement net en immobilisations	8
État consolidé de la variation de la dette nette	9
État consolidé des flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11-30
AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
Annexes 1 à 169 : États des revenus et des dépenses par projet classés par secteur d'activités	
Gouvernement - Annexes 1 à 3	31-34
Administration - Annexes 4 à 25	35-59
Développement des ressources humaines - Annexes 26 à 35	60-70
Éducation - Annexes 36 à 55	71-92
Santé - Annexes 56 à 84	93-123
Travaux publics - Annexes 85 à 102	124-144
Assistance sociale - Annexes 103 à 106	145-149
Développement économique - Annexes 107 à 112	150-156
Sécurité publique - Annexes 113 à 117	157-162
Habitation - Annexes 118 à 148	163-194
Culture, Patrimoine et Territoire - Annexes 149 à 159	195-206
Autres - Annexes 160 à 169	207-217

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI

Responsabilités de la direction relativement à la présentation de l'information financière

Exercice terminé le 31 mars 2017

Les états financiers consolidés ci-joints du Conseil de la Première Nation Abitibiwinni (Conseil) et toute l'information figurant dans le présent rapport annuel relèvent de la direction et ont été approuvés par le Chef et les conseillers.

Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les états financiers consolidés ne sont pas précis puisqu'ils comprennent certains montants fondés sur des chiffres estimatifs et des jugements. Lorsqu'il existe d'autres méthodes comptables, la direction choisit celles qu'elle juge les plus pertinentes dans les circonstances, de sorte que les états financiers consolidés soient présentés fidèlement, dans tous leurs aspect significatifs.

Le Conseil tient des systèmes de comptabilité internes et des contrôles administratifs de haute qualité, moyennant des frais raisonnables. Ces systèmes sont conçus pour procurer une certitude raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable et exacte, et que les actifs du Conseil sont bien comptabilisés et suffisamment protégés.

Il incombe au Conseil de faire en sorte que la direction s'acquitte de ses obligations pour la présentation de l'information financière, ainsi que d'examiner et d'approuver les états financiers consolidés.

Le Chef et les conseillers exercent leurs responsabilités envers les états financiers consolidés par le biais du quorum des membres du Conseil. Le Chef et les conseillers se réunissent avec les auditeurs pour examiner les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur indépendant.

Les états financiers consolidés ont été audités par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. selon les normes canadiennes d'audit au nom des membres. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a entièrement et librement accès au Conseil.

Pour : Le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Chef et conseillers du
Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil de la Première Nation Abitibiwinni qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2017, ainsi que les états consolidés des résultats, du déficit cumulé, de l'investissement net en immobilisations, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes canadiennes d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil de la Première Nation Abitibiwinni au 31 mars 2017, ainsi que les états consolidés de ses activités, du déficit cumulé, de l'investissement net en immobilisations, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations sont établies conformément aux exigences des Affaires autochtones et du Nord Canada (A.A.N.C.), sont présentées aux pages 31 à 217 et sont non auditées. De plus, les budgets sont présentés lorsqu'ils sont disponibles.

1

Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l.

Le 19 juillet 2017

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A112314

CONSEIL DE LA PREMIERE NATION ABITIBIWINNI
Etat consolidé des résultats
Exercice terminé le 31 mars 2017

	2017	2016
	\$	\$
REVENUS		
A.A.N.C. - Lettre de revue	10 454	(92 517)
A.A.N.C. - Contribution globale	4 233 541	4 183 333
A.A.N.C. - Contribution préétablie	1 439 001	1 005 528
A.A.N.C. - Contribution fixe	264 425	117 175
A.A.N.C. - Contribution souple	155 000	50 000
A.A.N.C. - Lettre de revue	(35 296)	-
A.A.N.C. - Surplus à rembourser	(8 239)	(37 610)
Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue	265 346	226 954
Commission scolaire Harricana	8 000	8 000
Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue	5 000	27 000
Conseil en Éducation des Premières Nations	1 022 099	663 948
Conseil en Éducation des Premières Nations - Fonds inutilisés	(16 558)	-
Conseil en Éducation des Premières Nations - (Récupération)	-	(71 159)
Contributions des usagers	71 380	69 280
C.S.S.S.P.N.Q.L.	20 688	83 264
Déneigement	16 155	12 445
D.R.H.A.K.	279 722	186 755
Gendarmerie royale du Canada	-	15 718
Inscriptions et commandites	80 022	60 520
Location	27 193	18 823
Mamu Sibi Construction	-	9 903
Ministère de la Culture et des Communications	29 000	10 000
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	132 000	132 000
Québec en forme	30 000	50 100
Revenus de loyers	592 656	554 861
Revenus de loyers excédentaires	-	4 368
Revenus d'administration	576 093	487 911
Revenus de bingo	30 700	76 732
Revenus d'emprunts	-	1 010 962
Revenus d'intérêts	2 929	8 140
Revenus divers	522 391	610 720
Revenus de vente de publicité	5 434	8 288
Santé Canada	1 722 023	1 781 050
Santé Canada - (Récupération)	(21 738)	(86 907)
Santé Canada - Surplus à rembourser	(8 849)	(70 443)
Secrétariat aux affaires autochtones	249 369	150 000
Société canadienne d'hypothèques et de logement	310 986	244 560
S.P.P.C.C. et Sécurité publique du Québec	394 990	343 737
Utilisation de la réserve de remplacement	-	5 270
Revenus reportés de l'année précédente	347 364	329 269
Revenus reportés à l'année suivante	(475 070)	(347 364)
Transfert à l'état de l'investissement net en immobilisations	(1 193 581)	(1 637 843)
Revenus de dividendes	12 572	-
Vente de biens	3 636 349	3 825 210
	14 733 551	14 027 981

CONSEIL DE LA PREMIERE NATION ABITIBIWINNI
Etat consolidé des résultats
Exercice terminé le 31 mars 2017

	2017	2016
	\$	\$
DÉPENSES		
Gouvernement	428 385	625 969
Administration	1 521 300	1 603 334
Développement des ressources humaines	212 705	268 151
Éducation	2 607 447	2 583 998
Santé	2 079 071	2 175 688
Travaux publics	1 430 364	1 340 591
Assistance sociale	1 056 324	997 874
Développement économique	186 456	183 118
Sécurité publique	391 854	442 677
Habitation	1 669 935	1 389 043
Culture, Patrimoine et Territoire	438 408	449 535
Autres	3 963 826	4 081 047
	15 986 075	16 141 025
DÉFICIT COURANT	(1 252 524)	(2 113 044)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

CONCILIATION POUR LES NORMES COMPTABLES CANADIENNES POUR LE SECTEUR PUBLIC

Déficit courant aux fins d'A.A.N.C.	(1 252 524)	(2 113 044)
Produit de la dette à long terme	(74 310)	(1 066 962)
Remboursement de la dette à long terme	462 854	339 042
Acquisition d'immobilisations	1 193 581	1 637 843
SURPLUS (DÉFICIT) COURANT AUX FINS DES NORMES COMPTABLES CANADIENNES POUR LE SECTEUR PUBLIC	329 601	(1 203 121)

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI

État consolidé du déficit cumulé

Exercice terminé le 31 mars 2017

	2017	2016
	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLI	(1 901 745)	(895 226)
DÉFICIT COURANT AUX FINS D'A.A.N.C. (1)	(1 252 524)	(2 113 044)
	(3 154 269)	(3 008 270)
AFFECTATION À LA RÉSERVE D'IMMOBILISATIONS	895 234	-
AJUSTEMENTS - LETTRE DE REVUE A.A.N.C.	110 141	-
AJUSTEMENTS DES FONDS RÉSERVÉS - ARTICLE 95	(10 670)	(19 386)
TRANSFERT À L'ÉTAT DE L'INVESTISSEMENT NET EN IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENT	1 135 564	1 125 911
	2 130 269	1 106 525
SOLDE À LA FIN	(1 024 000)	(1 901 745)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Le déficit courant avant amortissement est de 116 960 \$ (987 133 \$ en 2016).

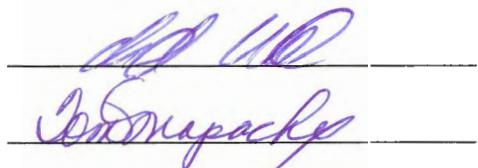
CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI
État consolidé de la situation financière
au 31 mars 2017

	2017	2016
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Débiteurs (note 3)	1 981 796	2 346 005
Stocks	67 449	78 676
Placements (note 4)	876 598	876 598
Encaisse et dépôts assujettis à des restrictions (note 5)	529 612	516 668
	3 455 455	3 817 947
PASSIFS FINANCIERS		
Découvert bancaire	779 487	1 420 411
Emprunt bancaire (note 10)	506 599	579 225
Créditeurs et charges à payer	1 338 189	1 039 051
Revenus reportés (note 11)	475 070	347 364
Contributions à rembourser (note 7)	197 906	216 897
Fonds inutilisés à court terme	16 558	-
Fonds inutilisés à long terme	-	110 141
Dette à long terme (note 12)	4 815 084	5 210 601
	8 128 893	8 923 690
DETTE NETTE	(4 673 438)	(5 105 743)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Frais payés d'avance	50 449	33 813
Immobilisations corporelles (note 6)	19 049 430	18 991 413
	19 099 879	19 025 226
EXCÉDENT CUMULÉ (note 8)	14 426 441	13 919 483

Éventualités (note 19)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

APPROUVÉ PAR LE CHEF ET LES CONSEILLERS



CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI
État consolidé de l'investissement net en immobilisations
Exercice terminé le 31 mars 2017

	2017	2016
	\$	\$
INVESTISSEMENT NET EN IMMOBILISATIONS AU DÉBUT	13 837 784	14 053 772

VARIATION DE L'INVESTISSEMENT NET EN IMMOBILISATIONS

Plus :

Acquisition d'immobilisations	1 193 581	1 637 843
Remboursement de la dette à long terme	435 187	314 475
Remboursement de la dette P.A.R.E.L.	27 667	24 567
	1 656 435	1 976 885

Moins :

Produit de la dette à long terme	74 310	1 066 962
Amortissement des immobilisations	1 135 564	1 125 911
	1 209 874	2 192 873
INVESTISSEMENT NET EN IMMOBILISATIONS À LA FIN	14 284 345	13 837 784

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI

État consolidé de la variation de la dette nette

Exercice terminé le 31 mars 2017

	2017	2016
	\$	\$
DÉFICIT COURANT AUX FINS D'A.A.N.C.	(1 252 524)	(2 113 044)
VARIATION DES IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations	(1 193 581)	(1 637 843)
Amortissement des immobilisations	1 135 564	1 125 911
	(58 017)	(511 932)
VARIATION DES AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS		
Variation des frais payés d'avance	(16 636)	(9 776)
VARIATION DES SURPLUS ET RÉSERVES		
Variation des surplus et réserves	70 275	68 384
Variation du surplus en fiducie	7 611	8 389
Financement des investissements par le surplus en immobilisations	1 582 125	909 921
Ajustements des fonds réservés - Article 95	(10 670)	(19 386)
Ajustements - Lettre de revue A.A.N.C.	110 141	-
	1 759 482	967 308
VARIATION DE LA DETTE NETTE	432 305	(1 667 444)
DETTE NETTE AU DÉBUT	(5 105 743)	(3 438 299)
DETTE NETTE À LA FIN	(4 673 438)	(5 105 743)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2017

	2017	2016
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Déficit courant aux fins d'A.A.N.C.	(1 252 524)	(2 113 044)
Élément sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	<u>1 135 564</u>	1 125 911
	(116 960)	(987 133)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 14)	<u>783 211</u>	(60 322)
	<u>666 251</u>	(1 047 455)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des placements	-	(7 473)
Variation de l'encaisse et dépôts assujettis à des restrictions	<u>(12 944)</u>	(23 762)
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(1 193 581)</u>	(1 637 843)
	<u>(1 206 525)</u>	(1 669 078)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Ajustements - Lettre de revue A.A.N.C.	<u>110 141</u>	-
Ajustements des fonds réservés - Article 95	<u>(10 670)</u>	(19 386)
Variation du surplus en fiducie	<u>7 611</u>	8 389
Variation de la réserve de remplacement - Article 95	<u>64 942</u>	53 011
Variation de l'emprunt bancaire	<u>(72 626)</u>	323 031
Variation du surplus d'opération réservé - Article 95	<u>5 333</u>	15 373
Financement des investissements par le surplus en immobilisations	<u>1 582 125</u>	909 923
Variation des fonds inutilisés à long terme	<u>(110 141)</u>	110 141
Produit de la dette à long terme	<u>74 310</u>	1 066 962
Remboursement de la dette à long terme	<u>(469 827)</u>	(368 030)
	<u>1 181 198</u>	2 099 414
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LATRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	<u>640 924</u>	(617 119)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>(1 420 411)</u>	(803 292)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>(779 487)</u>	(1 420 411)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent du découvert bancaire.

Renseignements complémentaires (note 14)

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2017

1. DESCRIPTION DE LA PREMIÈRE NATION

La Première Nation est une entité légale non incorporée tel que défini dans la Loi sur les Indiens. Un conseil des Premières Nations est considéré comme un gouvernement local composé d'un Chef et d'au moins deux conseillers qui sont choisis par voie d'élection ou selon les coutumes de la Première Nation pour exécuter les fonctions se rattachant à un gouvernement.

2. MÉTHODES COMPTABLES

Méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux gouvernements locaux et émis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de CPA Canada.

Les principes de la comptabilité par fonds ont été utilisés dans la préparation de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les comptes sont classés dans les fonds conformément aux exigences spécifiées, activités et objectifs. La méthode de comptabilité d'exercice est suivie pour la constatation des revenus et dépenses.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, le découvert bancaire et les placements à court terme dont l'échéance est de trois mois ou moins à partir de la date d'acquisition.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Première Nation ainsi que ceux de sa filiale détenue à 76 %, Gazonord inc. Étant donné que la Première Nation a le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives, la filiale a été consolidée à 100 %.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2017

2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont composées de toutes les immobilisations comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé à compter de leur mise en service en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, sur la durée et aux taux suivants :

Bâtiments communautaires	Dégressif	2,5 %
Maisons résidentielles	Linéaire	25 ans
Matériel roulant	Dégressif	10 à 20 %
Mobilier et équipement	Dégressif	20%
Réseau routier	Dégressif	5%
Systèmes sanitaires	Dégressif	2,5 %

Constatation des revenus

Pour la Première Nation, les revenus sont enregistrés dans la période spécifiquement prévue selon les ententes de financement avec les différentes agences gouvernementales et autres organismes. Le financement reçu d'avance aux dépenses encourues est reporté à l'année suivante. Les revenus sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, lorsque le prix est déterminé ou déterminable et lorsque l'encaissement est raisonnablement assuré.

Pour sa filiale Gazonord inc., les revenus sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, lorsque les marchandises sont expédiées aux clients ou lorsque les services ont été rendus, lorsque le prix que l'acheteur doit payer est déterminé ou déterminable et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants des revenus et des dépenses constatés au cours de la période visée par les états financiers consolidés. Parmi les principales composantes des états financiers consolidés exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, le coût et la valeur nette de réalisation des stocks, les durées de vie utile des actifs à long terme, les revenus reportés et les passifs dans le cadre des éventualités juridiques. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2017

2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Remboursements en capital et intérêts

Les remboursements en capital et intérêts sur la dette à long terme sont considérés comme des dépenses dans les projets d'opérations de logement alors que les loyers chargés aux locataires par la Première Nation et les subventions provenant de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) sont traités comme des revenus dans ces mêmes comptes.

Revenus et dépenses relatifs à l'acquisition d'immobilisations

Les revenus et dépenses relatifs à l'acquisition d'immobilisations sont initialement comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et ensuite dans l'état consolidé de l'investissement net en immobilisations lorsque les dépenses sont engagées, à condition que la Première Nation réponde aux critères d'admissibilité.

Produits à la cession d'immobilisations corporelles

Les produits à la cession d'immobilisations corporelles et d'immobilisations destinées à la vente sont enregistrés dans l'investissement net en immobilisations.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé pour les stocks, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Régime de retraite

Le coût des prestations au titre du régime de retraite à prestations déterminées correspond à la dépense de retraite.

Le régime de retraite est un régime multi-employeurs à prestations déterminées et est comptabilisé à ce titre comme un régime à cotisations déterminées.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI
Notes complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2017

2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Emprunts

Les emprunts assortis de conditions avantageuses sont présentés à la valeur nominale, diminués du montant de la subvention.

3. DÉBITEURS

	2017	2016
	\$	\$
À recevoir de l'Office québécois de la langue française	20 000	29 173
À recevoir des A.A.N.C.	323 296	553 541
À recevoir du D.R.H.A.K.	181 379	105 873
À recevoir du Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue	35 465	1 199
À recevoir du Conseil en Éducation des Premières Nations	115 641	71 425
À recevoir du CPE Mokaam	1 600	3 200
À recevoir de la C.S.S.S.P.N.Q.L.	5 775	1 637
À recevoir de la Société canadienne d'hypothèques et de logement	7 035	331 015
À recevoir de la Société de développement économique Amik	-	16 350
À recevoir du Ministère de la Culture et des Communications	19 250	-
À recevoir du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	33 000	33 000
À recevoir de Santé Canada	209 339	-
À recevoir du Secrétariat aux affaires autochtones	179 689	157 500
Loyers à recevoir - Article 95	315 797	425 209
Loyers à recevoir - autres	444 243	467 959
Taxes de vente à recevoir	43 012	49 973
Autres comptes à recevoir	332 693	355 125
	2 267 214	2 602 179
Provision pour créances douteuses	(285 418)	(256 174)
	1 981 796	2 346 005

4. PLACEMENTS

	2017	2016
	\$	\$
CFOR inc. (détenue à 33 1/3 %)		
55 actions ordinaires	60 000	60 000
Certificats de placements garantis	816 598	816 598
	876 598	876 598

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI
Notes complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2017

5. ENCAISSE ET DÉPÔTS ASSUJETTIS À DES RESTRICTIONS

	2017	2016
	\$	\$
Surplus en fiducie	363 952	356 341
Surplus d'opération réservé	165 660	160 327
	529 612	516 668

En vertu de l'accord avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement, un montant annuel par logement doit être placé pour la réserve de remplacement dans un compte de banque distinct et/ou investi uniquement dans des comptes ou instruments assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou placé de toute autre façon que la Société canadienne d'hypothèques et de logement peut approuver de temps à autre. Cependant, le Conseil n'a pas placé ce montant tel que requis. Le montant ainsi placé aurait dû s'élever à 636 484 \$ en 2017 (571 542 \$ en 2016).

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement	Valeur nette	
			cumulé	2017
	\$	\$	\$	\$
Terrain	9 154	-	9 154	9 154
Bâtiments communautaires	12 002 834	6 217 095	5 785 739	5 573 475
Immobilisations en cours	595 739	-	595 739	499 452
Maisons résidentielles	16 307 844	9 471 214	6 836 630	7 266 242
Matériel roulant	1 295 248	767 637	527 611	556 453
Mobilier et équipement	3 660 448	2 840 943	819 505	454 052
Réseau routier	1 509 936	924 038	585 898	624 366
Systèmes sanitaires	5 480 846	1 591 692	3 889 154	4 008 219
	40 862 049	21 812 619	19 049 430	18 991 413

7. CONTRIBUTIONS À REMBOURSER

	2017	2016
	\$	\$
A.A.N.C.	16 546	60 035
Santé Canada	181 360	156 862
	197 906	216 897

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2017

8. EXCÉDENT CUMULÉ

	2017	2016
	\$	\$
Surplus d'opération réservé	165 660	160 327
Surplus en immobilisations	14 284 345	13 837 784
Surplus en fiducie	363 952	356 341
Réserves pour acquisition d'immobilisations (note 9)	-	895 234
Réserve de remplacement - Article 95 (note 16)	636 484	571 542
Déficit cumulé	(1 024 000)	(1 901 745)
	14 426 441	13 919 483

9. RÉSERVES POUR ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

	2017	2016
	\$	\$
Provision - Activités étudiantes	-	15 750
Provision - Assurance responsabilité dirigeants	-	22 000
Provision - Entrepôt	-	4 050
Provision de remplacement - Biens forestiers	-	46 632
Réserve viabilisation de terrains	-	168 000
Réserve de remplacement - Salle Minawasi	-	41 300
Réserve de remplacement - Ameublement SDEA	-	12 000
Réserve de subventions excédentaires	-	118 196
Réserve de remplacement - Biens de santé	-	187 922
Provision - Camion	-	14 127
Provision - Rétrocaveuse	-	151 450
Provision de remplacement - Centre culturel	-	20 142
Provision de remplacement - Construction de résidences	-	35
Provision de remplacement - Garderie	-	950
Provision de remplacement - Rénovation de résidences	-	26 539
Provision - Complexe administratif	-	55 141
Provision de remplacement - Église	-	11 000
	-	895 234

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI
Notes complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2017

10. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, au taux préférentiel (2,70 % au 31 mars 2017) plus 1,15 %, disponible jusqu'à concurrence de 500 000 \$, est garanti par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens et sur des placements garantis d'une valeur comptable de 816 598 \$. Au 31 mars 2017, un montant de 506 599 \$ était utilisé (579 225 \$ en 2016). La date du prochain renouvellement est le 31 octobre 2017.

Selon les conditions de l'emprunt bancaire et de la dette à long terme (voir note 12), la Première Nation est soumise à certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de ratios financiers tels que le ratio de fonds de liquidité, le ratio de durabilité et le ratio de fonds de roulement. Au cours de l'exercice, la Première Nation ne s'est pas conformée à toutes ces exigences en matière de capital.

11. REVENUS REPORTÉS

	2017	2016
	\$	\$
Fonctionnement - Société de développement Économique Amik (ODEC)	-	67 589
Lutte contre la pauvreté	-	16 369
Mise à jour plan d'urgence	40 607	-
Programme - Diabète	22 969	-
Programme - Santé maternelle et infantile	16 211	-
Programme - Sida	11 947	-
Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (PAPAR)	36 683	-
Projet aménagement des terres	120 726	28 861
Projet Avenir d'enfants	-	39 312
Projet Hépatite C - Maladie transmissible SC	35 000	-
Rénovation 2014-2015 ancien et nouveau programme	-	7 361
Service de première ligne - Services sociaux (implantation)	190 927	187 872
	475 070	347 364

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI
Notes complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2017

12. DETTE À LONG TERME

	2017	2016
	\$	\$
Emprunt, 2,00 %, garanti par A.A.N.C., remboursable jusqu'en 2036 par mensualités de 562 \$, intérêts compris	104 837	109 444
Emprunt, 1,39 %, garanti par A.A.N.C., remboursable jusqu'en 2036 par mensualités de 1 404 \$, intérêts compris	270 376	283 384
Emprunt, 1,40 % garanti par des placements garantis d'une valeur comptable de 816 598 \$, remboursable jusqu'en 2034 par mensualités de 6 082 \$, intérêts compris (note 10) **	1 283 310	1 349 554
Emprunt, 1,65 %, garanti par A.A.N.C., remboursable jusqu'en 2031 par mensualités de 978 \$, intérêts compris	138 041	147 426
Emprunt, 6,15 %, garanti par A.A.N.C., remboursable jusqu'en 2024 par mensualités de 2 242 \$, intérêts compris	139 249	157 298
Emprunt, 1,82 %, garanti par A.A.N.C., remboursable jusqu'en 2028 par mensualités de 265 \$, intérêts compris	30 136	32 743
Emprunt, 1,82 %, garanti par A.A.N.C., remboursable jusqu'en 2030 par mensualités de 494 \$, intérêts compris	65 841	70 530
Emprunt, 1,67 %, garanti par A.A.N.C., remboursable jusqu'en 2038 par mensualités de 803 \$, intérêts compris	169 491	176 250
Emprunts, 1,31 à 5,24 %, garantis par A.A.N.C., remboursables jusqu'en 2017 à 2040 par mensualités de 291 \$ à 2 473 \$, intérêts compris	877 262	994 563
<u>À reporter</u>	3 078 543	3 321 192

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI
Notes complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2017

12. DETTE À LONG TERME (suite)

	2017	2016
	\$	\$
Solde reporté	3 078 543	3 321 192
Emprunt, 3,14 %, garanti par A.A.N.C., remboursable jusqu'en 2018 par mensualités de 375 \$, intérêts compris	4 061	8 311
Emprunt à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (P.A.R.E.L.) *	143 311	96 667
Emprunt, 1,04 %, garanti par A.A.N.C., remboursable jusqu'en 2022 par mensualités de 897 \$, intérêts compris	43 036	53 301
Emprunt, 1,05 %, garanti par A.A.N.C., remboursable jusqu'en 2040 par mensualités de 591 \$, intérêts compris	127 852	130 994
Emprunt, 5,24 %, garanti par A.A.N.C., remboursable jusqu'en 2018 par mensualités de 246 \$, intérêts compris	1 212	4 017
Emprunt, 1,21 %, garanti par A.A.N.C., remboursable jusqu'en 2041 par mensualités de 2 970 \$, intérêts compris	746 616	768 700
Emprunt, 3,14 %, garanti par A.A.N.C., remboursable jusqu'en 2018 par mensualités de 360 \$, intérêts compris	3 904	7 988
Emprunt, 5,24 %, garanti par A.A.N.C., remboursable jusqu'en 2019 par mensualités de 406 \$, intérêts compris	8 881	13 177
Emprunt, 5,24 %, garanti par A.A.N.C., remboursable jusqu'en 2019 par mensualités de 429 \$, intérêts compris	9 382	13 920
À reporter	4 166 798	4 418 267

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI
Notes complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2017

12. DETTE À LONG TERME (suite)

	2017	2016
	\$	\$
Solde reporté	4 166 798	4 418 267
Emprunt, 1,03 %, garanti par A.A.N.C., remboursable jusqu'en 2030 par mensualités de 434 \$, intérêts compris	61 581	66 037
Emprunt, 1,03 %, garanti par A.A.N.C., remboursable jusqu'en 2030 par mensualités de 904 \$, intérêts compris	127 196	136 400
Emprunt, taux préférentiel (2,7 % au 31 mars 2017) plus 1,25 %, garanti par des placements garantis d'une valeur comptable de 816 598 \$, remboursable jusqu'en 2020 par mensualités de 6 667 \$, plus les intérêts (note 10) **	246 666	333 333
Emprunt, 4,6 %	-	6 970
Emprunt, 1,53 %, garanti par A.A.N.C., remboursable jusqu'en 2038 par mensualités de 407 \$, intérêts compris	86 564	90 099
Emprunt, 5,88 %, garanti par une hypothèque mobilière sur du matériel roulant d'une valeur comptable nette de 173 988 \$, remboursable jusqu'en 2021 par mensualités de 2 173 \$, intérêts compris	76 279	109 495
<u>Emprunt du Fonds des Bandes, sans modalité de remboursement</u>	50 000	50 000
	4 815 084	5 210 601
<u>Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an</u>	(386 553)	(723 676)
	4 428 531	4 486 925

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2017

12. DETTE À LONG TERME (suite)

Les versements de capital requis au cours des cinq prochains exercices sont de :

	\$
2018	386 553
2019	370 985
2020	352 545
2021	280 188
2022	242 669

* Sous ce programme, une entente a été conclue entre le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni et la Société canadienne d'hypothèques et de logement concernant une contribution pour les rénovations majeures pour les maisons sur la réserve.

Si toutes les conditions de l'entente sont respectées par le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni, l'emprunt sera amorti sur une base linéaire de 5 ans par des remises gracieuses. Si les conditions ne sont pas respectées, le solde dû sur la balance du prêt devra faire l'objet d'un remboursement selon les normes habituelles (sujet à une charge d'intérêts).

** Selon les conditions de ces emprunts, la Première Nation est soumise à certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de ratios financiers tels que le ratio de liquidité, le ratio de durabilité et le ratio du fonds de roulement. Au cours de l'exercice, la Première Nation ne s'est pas conformée à toutes ces exigences en matière de capital. Le prêteur n'exigera pas le remboursement immédiat du solde des emprunts étant donné la tolérance obtenue de ce dernier.

13. DÉFICITS

Les déficits, tels que présentés en date du 31 mars 2017, ne tiennent pas compte des redressements possibles à la suite de la revue et de l'analyse des états financiers par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (A.A.D.N.C.), de Santé Canada et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Tout ajustement résultant de ces analyses sera inscrit dans l'année en cours tel qu'indiqué par A.A.N.C.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI
Notes complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2017

14. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

	2017	2016
	\$	\$
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	364 209	(201 771)
Stocks	11 227	7 441
Frais payés d'avance	(16 636)	(9 776)
Fonds inutilisés à court terme	16 558	-
Créditeurs et charges à payer	299 138	144 816
Revenus reportés	127 706	18 095
Contributions à rembourser	(18 991)	(19 127)
	783 211	(60 322)

Autre renseignement

Intérêts payés	102 112	118 899
----------------	---------	---------

15. FONDS DE SUBVENTIONS EXCÉDENTAIRES - ARTICLE 95

En vertu de l'accord avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement, les paiements d'aide fédérale excédentaires reçus peuvent être conservés dans un fonds de subventions excédentaires dont le solde ne doit pas dépasser 500 \$ par logement, plus les intérêts. Les fonds de cette réserve doivent être déposés dans un compte de banque distinct et/ou investis uniquement dans des comptes et instruments assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou placés de toute autre façon que la Société canadienne d'hypothèques et de logement peut approuver de temps à autre.

Les fonds de ce compte ne doivent servir qu'à combler la différence entre le montant maximal de l'aide fédérale et les besoins futurs de subvention des occupants soumis à une vérification du revenu. Les retraits sont imputés à l'intérêt d'abord, puis au capital. Lorsque le solde du fonds a atteint le maximum de 500 \$ par logement, un montant représentant jusqu'à 10 % de l'aide excédentaire pendant un exercice peut être viré à d'autres ensembles appartenant à l'emprunteur et ayant besoin d'aide supplémentaire, à condition qu'ils soient aidés dans le cadre du même programme.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI
Notes complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2017

16. RÉSERVE DE REMPLACEMENT - ARTICLE 95

En vertu de l'accord avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement, un montant annuel par logement doit être porté au crédit du compte de la réserve de remplacement, plus les intérêts. Ces fonds et les intérêts cumulés doivent être placés dans un compte de banque distinct et/ou investis uniquement dans des comptes ou instruments assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou placés de toute autre façon que la Société canadienne d'hypothèques et de logement peut approuver de temps à autre. Toute utilisation des fonds du compte doit être approuvée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Les retraits sont imputés à l'intérêt d'abord, puis au capital.

	2017	2016
	\$	\$
Solde au début	571 542	518 531
Plus :		
Ajustement de la SCHL	5 337	4 013
Allocation de l'exercice	59 605	54 268
Moins :		
Retrait de la réserve de remplacement	-	5 270
Solde à la fin	636 484	571 542

17. RÉSERVE DE REMPLACEMENT DE BIENS DE SANTÉ

	Réserve pour remplacement de biens	Provision évaluation quinquennale	2017	2016
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	174 214	13 708	187 922	187 922
Allocation de l'exercice	-	-	-	-
Solde à la fin	174 214	13 708	187 922	187 922

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2017

18. RÉGIME DE RETRAITE

La Première Nation maintient un régime de retraite à prestations déterminées pour l'ensemble de ses employés. Le régime est administré par le Régime des Bénéfices Autochtone. Les contributions pour les autochtones sont de 6,25 % de la masse salariale brute auxquelles l'employeur contribue pour 1,82 fois ce pourcentage. Pour les non autochtones, les contributions sont de 4,6 % de la masse salariale brute auxquelles l'employeur contribue pour 1,82 fois ce pourcentage.

Également, pour les autochtones membres du service de police, les contributions sont de 9,5 % de la masse salariale brute auxquelles l'employeur contribue pour 2 fois ce pourcentage. Pour les non autochtones, les contributions sont de 8 % de la masse salariale brute auxquelles l'employeur contribue pour 2 fois ce pourcentage.

Le montant total des frais de pension comptabilisés à titre de dépense au cours de l'exercice est de 390 396 \$ (362 630 \$ en 2016).

19. ÉVENTUALITÉS

La Première Nation assume une responsabilité de deuxième rang pour un emprunt hypothécaire de 560 000 \$ pour le Centre de la Petite Enfance Mokaam. Le solde de cet emprunt au 31 mars 2017 est de 56 208 \$ (93 552 \$ en 2016).

Toute perte pour ces éventualités, dont le montant ne peut présentement être déterminé, serait imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2017

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

Justes valeurs

Les justes valeurs des débiteurs, de l'encaisse et dépôts assujettis à des restrictions, du découvert bancaire, de l'emprunt bancaire, des créiteurs et charges à payer et des contributions à rembourser correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur du placement dans CFOR inc. n'a pu être déterminée puisqu'il ne s'agit pas d'une société publique et que la juste valeur des certificats de placements garantis est égale au coût.

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux monétaires futurs en vertu des accords de financement actuels, selon le taux d'intérêts que la Première Nation estime pouvoir obtenir actuellement pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables. La juste valeur de la dette à long terme s'élève approximativement à 4 293 401 \$ au 31 mars 2017 (4 625 046 \$ en 2016).

La juste valeur des prêts P.A.R.E.L et celle de l'emprunt du Fonds des Bandes n'ont pu être déterminées, car ceux-ci ne portent pas intérêts ou leur date d'échéance n'est pas fixée.

Risque de crédit

La Première Nation consent du crédit à ses locataires dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances.

Risque de taux d'intérêts

La majorité des dettes à long terme sont à taux fixes. Par conséquent, le risque de taux d'intérêts n'est pas significatif. Toutefois, la juste valeur et les taux pourraient varier en raison des changements de taux d'intérêts sur le marché.

21. RECLASSEMENT

Pour fins de comparaison avec celles de l'exercice courant, certaines données de l'exercice précédent ont été regroupées et reclassées.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI
Notes complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2017

22. DÉPENSES PAR OBJET

	2017	2016
	\$	\$
Salaires et charges sociales	5 159 181	5 111 060
Allocation à la réserve de remplacement	59 605	54 268
Allocations postsecondaires	162 612	181 865
Allocations - vêtements étudiants	10 939	10 609
Amortissement des immobilisations	1 135 564	1 125 911
Achats	3 366 740	3 539 458
Activités	71 534	53 247
Appui au programme	113 759	103 095
Assurances	143 735	129 383
Besoins essentiels	732 554	743 317
Besoins particuliers	2 207	1 830
Bourses	31 650	100
Carburant	39 307	50 132
Chambres et pensions	1 760	5 080
Contrats	776 642	518 820
Contributions de l'employeur au régime d'assurance collective	41 385	24 351
Coût de transport	44 152	56 090
Énergie	219 977	207 065
Entretien et réparations	244 773	479 626
Fournitures médicales	10 200	10 924
Frais bancaires et intérêts de la dette à court terme	74 346	64 893
Frais d'administration	566 914	487 911
Frais de déplacement	200 976	394 598
Frais d'atelier et de formation	440 753	471 765
Frais de traduction	11 967	7 881
Honoraires de consultants	212 465	284 111
Honoraires professionnels	405 531	429 633
Location	17 881	17 137
Matériel	256 842	138 060
Matériel et équipement	42 902	26 346
Mauvaises créances	173 693	247 497
Papeterie et fournitures de bureau	41 492	64 117
À reporter	14 814 038	15 040 180

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI
Notes complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2017

22. DÉPENSES PAR OBJET (suite)

	2017	2016
	\$	\$
Solde reporté	14 814 038	15 040 180
Programmes	88 650	102 770
Remboursement de la dette à long terme (capital et intérêts)	535 696	438 400
Publicité	175	-
Services municipaux	70 180	68 080
Télécommunication	113 952	120 626
Transfert au Régime des Bénéfices Autochtone (R.B.A.)	185 378	206 874
Trophées et médailles	3 507	-
Frais divers	174 499	164 095
	15 986 075	16 141 025

23. PLAN D'ACTION DE GESTION

Un plan d'action de gestion couvrant les exercices 2016-2017 à 2018-2019 a été adopté par la Première Nation et accepté par A.A.N.C., sous réserve de légères modifications à venir. Ce plan vise une série de mesures correctives et à établir des budgets dans le but de redresser la situation financière de la Première Nation.

24. INFORMATION SECTORIELLE

	Gouvernement		Administration	
	2017	2016	2017	2016
Revenus :				
Transferts gouvernement fédéral	-	-	684 286	715 491
Transferts gouvernement provincial	-	-	-	-
Autres revenus	229 028	228 542	740 432	506 112
Total revenus	229 028	228 542	1 424 718	1 221 603
Dépenses :				
Salaires et avantages sociaux	195 015	200 444	595 290	584 206
Remboursement de la dette à long terme	-	-	115 915	98 389
Amortissement	27 676	42 101	99 187	104 375
Autres dépenses	205 694	383 424	710 908	816 364
Total dépenses	428 385	625 969	1 521 300	1 603 334
Surplus (déficit) annuel	(199 357)	(397 427)	(96 582)	(381 731)

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI
Notes complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2017

24. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	Développement des ressources humaines		Éducation	
	2017	2016	2017	2016
Revenus :				
Transferts gouvernement fédéral	-	-	1 776 232	1 776 942
Transferts gouvernement provincial	-	-	-	-
Autres revenus	212 586	281 294	946 581	534 489
Total revenus	212 586	281 294	2 722 813	2 311 431
 Dépenses :				
Salaires et avantages sociaux	163 911	184 429	1 579 686	1 558 342
Remboursement de la dette à long terme	-	-	-	-
Amortissement	-	-	35 544	42 365
Autres dépenses	48 794	83 722	992 217	983 291
Total dépenses	212 705	268 151	2 607 447	2 583 998
Surplus (déficit) annuel	(119)	13 143	115 366	(272 567)
 Revenus :				
Transferts gouvernement fédéral	1 721 436	1 629 366	1 513 306	1 484 110
Transferts gouvernement provincial	-	-	-	-
Autres revenus	332 340	513 449	315 259	380 583
Total revenus	2 053 776	2 142 815	1 828 565	1 864 693
 Dépenses :				
Salaires et avantages sociaux	1 035 315	1 123 323	400 412	341 705
Remboursement de la dette à long terme	108 530	102 828	39 009	-
Amortissement	124 517	125 721	250 079	191 948
Autres dépenses	810 709	823 816	740 864	806 938
Total dépenses	2 079 071	2 175 688	1 430 364	1 340 591
Surplus (déficit) annuel	(25 295)	(32 873)	398 201	524 102

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI
Notes complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2017

24. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	Assistance sociale		Développement économique	
	2017	2016	2017	2016
Revenus :				
Transferts gouvernement fédéral	1 079 163	1 060 390	114 700	125 237
Transferts gouvernement provincial	-	-	-	-
Autres revenus	9 483	762	117 106	44 522
Total revenus	1 088 646	1 061 152	231 806	169 759
Dépenses :				
Salaires et avantages sociaux	203 335	130 949	62 683	64 799
Remboursement de la dette à long terme	-	-	-	-
Amortissement	-	-	63 658	71 746
Autres dépenses	852 989	866 925	60 115	46 573
Total dépenses	1 056 324	997 874	186 456	183 118
Surplus (déficit) annuel	32 322	63 278	45 350	(13 359)
Revenus :				
Transferts gouvernement fédéral	205 395	178 743	955 560	238 894
Transferts gouvernement provincial	189 595	164 994	-	-
Autres revenus	3 004	18 597	540 467	1 372 333
Total revenus	397 994	362 334	1 496 027	1 611 227
Dépenses :				
Salaires et avantages sociaux	289 422	338 550	192 211	240 954
Remboursement de la dette à long terme	-	-	272 189	235 732
Amortissement	16 043	14 582	489 018	513 366
Autres dépenses	86 389	89 545	716 517	398 991
Total dépenses	391 854	442 677	1 669 935	1 389 043
Surplus (déficit) annuel	6 140	(80 343)	(173 908)	222 184

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI
Notes complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2017

24. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	Culture, Patrimoine et Territoire		Autres	
	2017	2016	2017	2016
Revenus :				
Transferts gouvernement fédéral	214 011	63 739	-	-
Transferts gouvernement provincial	265 801	282 000	20 000	10 000
Autres revenus	(68 500)	34 219	3 809 861	4 021 016
Total revenus	411 312	379 958	3 829 861	4 031 016
Dépenses :				
Salaires et avantages sociaux	179 381	209 704	269 258	280 905
Remboursement de la dette à long terme	-	-	53	1 451
Amortissement	4 401	5 268	25 441	14 439
Autres dépenses	254 626	234 563	3 669 074	3 784 252
Total dépenses	438 408	449 535	3 963 826	4 081 047
Surplus (déficit) annuel	(27 096)	(69 577)	(133 965)	(50 031)
Transfert aux acquisitions d'immobilisations				
	2017	2016	Total	
Revenus :				
Transferts gouvernement fédéral	-	-	8 264 089	7 272 912
Transferts gouvernement provincial	-	-	475 396	456 994
Autres revenus	-	-	7 187 647	7 935 918
Transfert acquisition immobilisations	(1 193 581)	(1 637 843)	(1 193 581)	(1 637 843)
Total Revenus	(1 193 581)	(1 637 843)	14 733 551	14 027 981
Dépenses :				
Salaires et avantages sociaux	-	-	5 165 919	5 258 310
Remboursement de la dette à long terme	-	-	535 696	438 400
Amortissement	-	-	1 135 564	1 125 911
Autres dépenses	-	-	9 148 896	9 318 404
Total dépenses	-	-	15 986 075	16 141 025
Surplus (déficit) annuel	(1 193 581)	(1 637 843)	(1 252 524)	(2 113 044)